

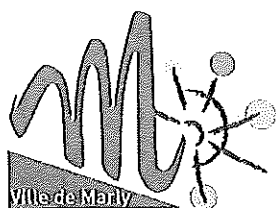
2023/004

Envoyé en préfecture le 23/01/2023

Reçu en préfecture le 23/01/2023

Publié le

ID : 059-215903832-20230106-DC\_2023\_004-AU



Ville de Marly

Pôle Sureté & Citoyenneté

JNV/NH/CB

N° DC-2023-004

République Française  
Département du Nord

Ville de Marly

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : décision tarifaire : Location de la salle Dumont le Vendredi 06 Janvier 2023.

Le Maire de la Ville de Marly,

**Vu**, les articles L2331-1 à 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatifs aux recettes de la section de fonctionnement,

**Considérant** la nécessité de décider du tarif de location de la salle Dumont le Vendredi 6 janvier 2023 au Profit du Département du Nord,

### DECIDE

- Les tarifs de location de location de la salle Dumont le Vendredi 6 janvier 2023 au Profit du Département du nord est fixé ainsi qu'il suit :  
Location : 4 000 € (Quatre mille euros)
- Un titre de recette sera émis.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 06 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Noël VERFAILLIE

certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture, le 23/01/2023  
et de sa publication.